Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

	Coloured covers / Couverture de couleur			Coloured pages / Pages de couleur
	Covers damaged / Couverture endommagée			Pages damaged / Pages endommagées
	Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée			Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
	Cover title missing / Le titre de couverture manque	~	2	Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
	Coloured maps /			Pages detached / Pages détachées
	Cartes géographiques en couleur	/		Showthrough / Transparence
	Coloured ink (i.e. other than blue or bla Encre de couleur (i.e. autre que bleue d			Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
	Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur Bound with other material / Relié avec d'autres documents			Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
	Only edition available / Seule édition disponible			Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / II se peut que
	Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.			certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.
/	Additional comments / Commentaires supplémentaires:	Pagination continue.		

L'OBSERVATEUR.

Tome II. SAMEDI, 14 MAI, 1831. No. 19.

HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

UNE autre ordonnance de la session de 1791, qu'on peut regarder comme importante, quand on considère la législation anglaise de cette époque au sujet du culte catholique, et les prétentions que mettaient en avant une grande partie des habitans protestants de la province, c'est celle "qui concerne la construction et la réparation des églises, presbytères et cimetières." Il y est dit que " des doutes s'étant élevés sur l'autorité des juges des cours des plaidoyers communs de cette province, de ratifier et homologuer les résolutions et déterminations des habitans d'icelle, à leurs assemblées paroissiales, à l'effet de construire et réparer des églises et bresbytères; et pour raison de ces doutes, étant nécessaire de promulguer et faire connaître aux sujets de sa majesté les lois, usages et, contumes concernant les objets ci-dessus mentionnés, il est statué que toute et chaque fois qu'il sera expédient de former des paroisses, ou de construire ou réparer des églises, presbytères ou cimetieres, les mêmes forme et procédure seront suivies, telles qu'elles étaient requises avant la conquête par les lois et coutumes alors en force et en pratique; et que l'évêque ou le surintendant des églises catholiques-romaines aura et exercera les mêmes droits qu'avait et exerçait, dans ce temps là, l'évêque du Canada, pour les objets ci-dessus mentionnés; et que les droits qui appartenaient alors à la couronne de France, et étaient exercés par le gouverneur et l'intendant, seront considérés comme appartenant au gouverneur ou au commandant en chef de la province," excepté qu'il ne s'agisse de contraindre au paiement des cotisations et des répartitions pour la construction ou réparation des églises, &c., les difficultés qui pourront s'élever sur ce sujet devant être décidées par les cours de justice.

Les sujets protestants sont exemptés, comme de droit, de toute contribution pour la bâtisse et la réparation des églises catholiques. C'est à l'évêque qu'il fant que la majorité des TOME II. Nº. 19. 37

habitans d'une paroisse s'adressent d'abord pour en obtenir la permission de bâtir une église nouvelle ou d'en réparer une ancienne; mais il faut qu'ils s'adressent ensuite au gouverneur pour obtenir l'autorisation de s'assembler à l'effet de nommer des syndies pour la construction ou la réparation à faire, et les syndies élus ont encore à s'adresser au gouverneur ou au commendant en chef, par requête, pour en obtenir l'approbation de leur élection, &c.

Nous ne saurions dire si dans l'érection de la nouvelle paroisse de St. Léon le Grand, qui y eut lieu quelques années après la passation de cette ordonnanance, on se conforma à toutes ses clauses, mais cette érection donna lieu à l'énoncé de prétentions de la part des officiers de la couronne, qui n'allaient à guère moins que la destruction du culte catholique en Canada. La question de l'érection des paroisses fut incidentellement misse en discussion à l'occasion d'une cause où Pierre Lavergue et autres étaient deniandeurs, et M. Laurent Bertrand, Curé de St. Léon le Grand, et autres, défendeurs. La cause fut plaidée à la cour du district des Trois-Rivières, et les demandeurs la perdirent. Ils en appellèrent à Québec. Le procureur général parut à la cour d'appel, comme partie intevenante, et prétendit:

1°. Qu'il n'existait point de paroisse de St. Léon le Grand, et qu'une telle paroisse n'avait jamais été érigée légalement

dans cette province;

2°. Que par la loi du pays, notre souverain seigneur'le roi est seul revêtu du droit d'ériger des paroisses dans cette province, et que ce droit n'appartient à aucune personne quelconque, ni à aucun corps politique ou incorporé, ecclésiastique ou laïc:

3º. Que l'office de l'évêque catholique-romain de Québec a sélé annéanti, et tous les pouvoirs y appartenant transférés à sa majesté, par la capitulation de Québec et de Montréal, par la conquête du Canada, par le traité de paix du 10 Février 1763, par les statuts de la 16ème. d'Henry VIII, chap. 1, de la 1ère d'Elisabeth, chap. 1, et la 14ème Geo. III. chap. 83, et que le dit office n'a été en aucun temps depuis rétabli par la loi;

4º Qu'en admettant qu'il existe d'après la loi un tel caractère que l'évêque catholique-romain de Québec, cependant tous les droits et pouvoirs de son office relativement à l'érection des paroisses lui ont été ôtés par l'article 31ème, de la capitulation de Montréal, datée du 8 Septembre 1760, et ne lui ont jamais été rendus;

59. Que l'ordonnance faite et passée par le gouverneur et le conseil de la province de Québec, dans la 31ème année du règne de sa majesté, intitulée : "Ordonnance concernant la conse

truction et la réparation des églises, &c." est totalement et absolument nulle et sans effet, pour les raisons suivantes, entrautres:-parce qu'elle est contraire aux statuts de la 26ème. d Henry VII!, chap. 1, et de la tère d'Elisabeth, chap. 1, parce que c'est une ordonnance concernant la religion, qui n'a jamais été sandtionnée par sa majesté ; parce que c'est une ordonnance qui impose une taxe ou un impot à l'aide d'une cotisation sur les habitans des diverses paroisses de cette province, pour la construction et la réparation des églises et pour d'autres fins ; parce qu'elle restreint la suprématie et la prérogative royale, qu'elle est contraire à la lettre de la capitulation de Montréal, qu'elle empiète sur les droits de la couronne et la constitution de la colonie, et excède de beaucoup les pouvoirs confiés par l'acte de 1774 au gouverneur et au conseil législatif de Québec; parce qu'elle donne à l'évêque titulaire catholique le pouvoir d'exercer, en vertu de son office, une autorité dérivée du siège de Rome, ce qui, par la loi du pays, ne peut se faire dans aucun des domaines de sa majesté, sans le consentement du roi, des lords et des communes du parlement impérial;

69. Qu'admettant que l'ordonnance ci-dessus mentionnée

fût en force, &c. &c.

Le 25 Février 1791, le chancelier de l'échiquier présenta le

message suivant du roi à la chambre des communes :

es a majesté croit qu'il est à propos d'informer la chambre des communes, qu'il paraît qu'il serait avantageux à ses sujets de la province de Québec, que cette province fût divisée en deux provinces séparées, qui seraient appellées la province du Hant-Canada et la province du Bas-Canada, et que c'est conséquemment l'intention de sa majesté de la diviser ainsi, dèsqu'elle aura été autorisée, par un acte du parlement, à faire les règlemens nécessaires au gouvernement des dites provinces. Sa majesté recomma nde en conséquence ce sujet à la considération de la chambre.

"Sa majesté recommande aussi à cette chambre de considérer telles dispositions qui peuvent être nécessaires pour la mettre en état d'approprier d'une manière permanente des terres dans les dites provinces, pour y maintenir un clergé protestant, en proportion des terres qui y ont déjà été concédées par sa majesté; et sa majesté désire qu'il soit pourvu à toutes les concessions futures des terres de la manière la plus propre à parvenir à cette fin, en proportion de l'augmentation qui peut arriver dans la population et la culture des dites provinces et à cet effet sa majesté consent que cette chambre fasse les règlemens qu'elle jugera convenables relativement à toutes les concession que sa majesté pourra faire dans les dites provinces."

LA TERRE DE FEU.—Au sud de la Patagonie s'étend un amas d'îles montagneuses, ficides, stériles, où les flammes de plusieurs volcans éclairent, sans les foudre, des neiges éternel·les. La mer y pénètre par des canaux innombrables; mais les passages sont si étroits, les courans si violents, les vents si impétueux, que le navigateur n'ose se hazarder dans ce labyrin-the de la désolation: rien d'ailleurs ne l'y invite. Des laves, des granites, des basaltes jetés en désordre, forment d'énormes falaises suspendues sur les flots mugissants. Quelquefois une magnifique cascade interrompt le silence de ces lieux solitaires. Des phoques se jouent dans les baies ou se reposent sur les grèves. On y voit des oiseaux de l'océan Antarctique poursuivre leur proie. Le voyageur y trouve des plantes antiscorbutiques, du céleri, du cresson.

Telle est la côte méridionale et occidentale de l'archipel appellé Terre-de-Feu.—Les côtes septentrionales et orientales sont beaucoup moins disgraciées de la nature. Les montagnes s'y abaissent plus doucement vers l'océan Attantique. Une assez belle verdure y pare les vallées. On y trouve des bois, des pâturages. On y rencontre aussi des lièvres, des renards et

même des chevaux.

Les Pecherais sont les habitans indigènes de cet archipel. Ils ne sont pas fort nombreux. La population est répandue dans quelqués villages, composés chacun d'une douzaine de ménages. Chaque famille a son habitation dans une hutte enfoncée dans la terre. Vues de loin, ces huttes ont la forme de ruches; au milieu est un foyer. Un lit de foin règne tout autour de la cabane. Un panier de jonc grossièrement travaillé, un sac mal consu, une vessie d'animal qui sert à contenir de l'eau, des lignes et des hameçons, un arc assez bien fait pour l'ordinaire, et des flèches très bien polies, voila en quoi consiste le mobilier

de ces sauvages.

Les Pecherais sont gros et assez mal faits; leur couleur est celle de la rouille de fer qui serait mélée avec de l'huile; leur mille ordinaire est de cinq pieds dix pouces. Les femmes sont plus petites. Elles sont presque toutes extrêmement laides, et elles joignent à cette laideur une ma'-propreté qui les rend encore plus repoussantes. Les hommes portent sur leurs épaules un manteau de peau de guanaque, de loup ou de veau-marin; à ce manteau, les femmes ajoutent un petit tablier assez bien travaillé. Les uns et les autres se peignent le visage et le corps en lignes horizontales, blanches, rouges et noires. Ces peuples n'ont ni culte ni gouvernement. Ils ont cependant des jongleurs qui leur font peur de certains êtres malfaisants, sur lesquels il se ventent d'avoir seuls quelque puissance. Ces jongleurs sont en même temps médecins.—Beautés de l'Histoire d'Amérique.

L'Anbre à lait.—De Porto Cabollo, sur le rivage, est-il dit dans une relation moderne, nos voyageurs se préparèrent à traverser les grands Ilanos ou steppes de Canacas, qui séparent la chaine de montagnes qui règne le long de la côte, depuis la vallée de l'Orenoque. En repassant par les vallées d'Aragua, ils s'arrêtèrent à la ferme de Barbula, pour se convaincre par des preuves oculaires de la vérité de ce qu'on leur avait raconté du Palo de vacca (ou arbre de la vache), dont les nègres regardent le lait comme un aliment sain.

Il trouvèrent par expérience que les vertus de cet arbre extraordinaire ne leur avaient pas été exagérées. Le Palo de vacca est un bel arbre, ressemblant à l'érable à larges feuilles étoilées. On fait des incisions dans le tronc, et il en sort en abondance du lait glutineux d'une odeur de baume très agréable. Ce fluide doux et nourrissant coule en plus grande abondance au coucher da soleil, Les naturels et les nègres s'y rendent à cette heure de toutes parts, avec des jattes, pour recueillir le lait. M. de Humboldt déclare que dans tout le cours de ses voyages il n'a rencontré aucun objet qui ait autant affecté son imagination que l'arbre au lait. Ce don inestimable de la nature semble particulière aux grandes chaînes de montagnes de cette côle.

Napoleon sun la Pologne.—Durant la campagne de Pologne en 1806, la mère du prince Czartorinski envoya le général Sokolnicki à Murat, alors sécretaire de Napoléon, pour lui demander un échantillon de l'écriture autographe de Napoléon. Au moment même où le général entrait, il se trouvait que Murat tournait par hazard un morceau de papier sur lequel Napoléon venait d'essayer sa plume en écrivant la ligne suivante: "Le partage de la Pologne est le crime politique le plus noir qui ait été commis dans les temps modernes." Ce précieux papier a été richement encadré, et se peut voir au musée de Pulawi, que le prince Czartoriuski a rempli de monumens des hommes illustres. Il est à coté du bouclier que César perdit à la bataille de Tongres.

LE TRESOR TROUVE' PAR LES FRANÇAIS À ALGER.—Les bruits qui avaient couru concernant l'immensité de ces trésors étaient exagérés; mais ce qui a été trouvé prouve que ce n'était pas absolument une fiction orientale, comme le disaient, avant l'expédition ceux qui y étaient opposés. Il avait été reçu des avis authentiques de l'existence de ces trésors avant l'arrivée des troupes, et peut-être que l'éclat de leur capture forma un des motifs de l'entreprise. Voir des lingots d'or trainés dans des charriots de Toulon à Paris n'était pas une faible tentation pour des ministres qui voulaient éblouir les yeux des peuples, afin de restreindre plus facilement leurs li-

bertes. Aussitôt que la Casauba eut été prise, on fit la recherche immédiate de ce trésor qu'on avait dit se monter à 200,000,000 de francs. Le dey n'avait tenu aucun compte de ses richesses; il n'y avait point de livres, point de régistres des recettes et dei dépenses. L'argent qui provenait des taxes, des fributs ou du pillage était jetté dans une chambre par le trésorier de la régence sans être compté. Il était déposé dans des boites ou des coffres, et pris sur un ordre signé du dey et de son conseil. Les Français ont trouvé en tout la somme de 48,684,527 frança en lingots d'or ou d'argent. De cette somme, plus de 43,000. 000 ont été mis dans des boites clouées, et envoyés en France sur les vaisseaux de guerre. Plus de 5,000,000 en monnaie courante du pays ont été réservés pour le paiement de l'armée, Cette somme, quoique grande, était tellement au-dessous de celle qu'on s'était attendu de trouver, qu'on fit subir au trésorier du dey un interrogatoire rigoureux. Il jura néanmoins que la régence n'avait pas d'antres ressources; et dit qu'il voulait perdre la tête s'il y avait de l'argent de caché; que le peuple avait toujours été trompé au sujet des trésors du palais; que depuis vingt ans, les dépenses du gouvernement excédaient ses receltes; et que durant les trois dernières années de blocus, les recettes provenant des prises ou du commerce étaient presque réduites à rien.

Le règne de George III.—George III. a régné 59 ans, dont 33 en guerre et 26 en paix. La dette publique était, à sont venement, de £120,000,000; à son décès, de £820,000,000; George III trouva pour £6,000,000 de taxes, et il en laiss pour £60,000,000, y compris les frais de collection! On calcule que pendant ce règne de guerre il n'a pas été sacrifié moint de 2,000,000 de nos semblables.—Morning Herald.

BIBLIOTHEQUE DE LA DUCHESSE DE BERRY.—Depuis la dispersion de Roxburghe, nulle vente de livres n'a attiré autant de monde et n'a produit une concurrence aussi ardenle parmi les amateurs, que la semaine dernière, aux chambres d'Evans, dans Pall-Mall. Nous ne nous rappellons pas d avoir jamais vu un étalage aussi extravagant de ce qu'on appelle des livres superbes, décorés de la relieure la plus coutense, par les plus habiles artistes de Paris, et cependant inférieure, très inférieure, (comme de raison) à la relieure solide et élégante de Lewis et autres relieurs de Londres. Le meilleur échantilon de relieure, dans cette collection, était peut-être une édition des œuvres de Rabelais en 9 volumes, grand papier, Paris, 1823, achetée par le prince Cimitile £20. Le célèbre Album a té acheté £200 par le colonel Dubois, et le même étranger

distingué a acheté £270 L'autre Album encore plus magnifique, après qu'il cut été adjugé par méprise à £190. Le Congrès de Vienne, série de dessins au bistre. a produit £95. La col-Section magnifique et sans égale de Roses peintes sur vélin pour imiter la nature, a été achetée £420 par le major Phompson. Les Campagnes de Napoléon Ponaparle, folio oblong, se sont rendues 229 : l'édition de Vollaire de Renouard, en 66 volumes, £50, Le Répertoire du Thédire Français, avec toutes eles planches en trois états et les dessins originaux, en 25 volumes, a été acheté £64 par Mr. Dibdin. Le Voynge piltoresque d'Ostervald en Sicile, en deux volumes, s'est vendu £70. Le famaux Herbier de l'Amateur a été acheté £346 par Mr. Thompson; le Musée Français, en 6 volumes infolio, 2125 par le prince Cimitile. L' Histoire Naturelle d'Andebert, deux volumes, grand papier, s'est vendue 100 guinées; les Classiques Français, en 57 volumes, £79.

TROUVAILLE EXTRAORDINAIRE-Les bruits qui courent depuis sept ou huit jours concernant un dépôt extraordinaire d'or déconvert dans ce pays, paraissent bien fondés. Le récit surpasse toute croyance, ou du moins excède tout ce dont les annales des mines font mention. La terre sur laquelle l'or a été trouvé, est située à 18 ou 20 milles à l'est de ce village, et a été achelée, il y a deux ou trois ans, par un Mr CARLTON, de la Virginie, pour y faire miner, lequel après y avoir employé son temps et son argent, pendant une année ou deux, abondonna l'entreprise comme né devant pas probablement réussir. Dernièrement néammoins, le travail a été continué par d'autres, et il en est résulté la déconvertee de ce riche dépôt, faite le 2 du présent mois. On porte diversément le monfant total de l'or trouvé de 75 à 120 livres pesant; mais d'après le rapport d'un monsieur qui a été appellé sur le lieu pour faire une estimation plus juste du poids et de la valeur, on suppose que la quantité est d'au moins cent livres, trouvées en un seul jour. L'or a été trouvé dans un petit espace, à deux ou trois pieds au-dessous de la surface du sol, en grains on en masse pesants quelques onces quelques livres, et même jusqu'à cinq, sept et huit livres! Il n'a été apperçu aucune veine ni aucun indice quelconque, mais les travailleurs sont tombés tout à coup et comme par hazard sur toute la masse d'or, déposé pour ainsi dire en un nid, et entourrée d'une terre argilleuse de couleur rouge. En continuant le travail, la semaine dernière, il n'a été fait, nous dit-on, aucune découverle nouvelle, ce riche dépot étant entièrement isolé, et ne promettant aucun développement. L'or, trouvé dans ce dépot ne produira pas moins de 20,000 plastres, à ce qu'on estime lorsqu'il aura été séparé de toutes matières étrangères .- Journal de Charlotte, E. U.

La majorité d'un sur la grande question de la réforme parlementaire, rappelle à notre souvenir une majorité non moins célèbre d'un, sur une des questions agitées dans la chambre de communes, peu après la glorieuse révolution de 1688, quant à l'avènement de la maison d'Hanovre au trône, après la mort de la reine Anne. En cette occasion, Sir Arthur Owen qui était mentire du parlement pour le comté de Pembroke, vint à Londres de la principauté de Galles, en grande hâte, et arriva sin la chambre des communes justement à temps pour donner son vote. Ce vote donna une majorité d'une voix en faveur de la succession hanoverienne. George I. sentait si bien l'obligation qu'il avait à Sir Arthur Owen, que lorsqu'il fut monte sur le trône, il lui offrit de le faire comte, honneur que Sir Arthur réfusa respectueusement.—Morning Herald.

God save the King—Notre hymne national, God save the King (Dio salve il re), a été joué à Gènes, devant le roi de Sardaigne, et il commence à se naturaliser en Italic. Il est adopté depuis longtems en Russie, et il est bien connu en France. Journal Anglais.

Il a été découvert une nouvelle teinture qui sera cesser complètement l'usage de l'indigo. Elle coutera beaucoup moins et teindra plus promptement que l'indigo.—Liverpool Chron.

Mardi dernier, dit le Windsor Express, David Phillips, de Chertsey, se pendit avec un mouchoir, dans un endroit écarté de la terre de son père; mais heureusement il fut découvert par un voisin, avant que la vie fût éteinte Comme ce voisin allait coiper le mouchoir, le père parut et lui cria: Hé! ne le couper pas; il est presque neuf!

Illuminations en Ecosse—Les journaux d'Ecosse et d'Angleterre sont remplis des détails de ces réjouissances publiques. Nous n'en donnerons qu'un sommaire très succinet.

Illumination à Glasgow.—Comme il avait été arrêté par le lord Provost, à la requision des banquiers, des négocians et autres messieurs d'influence, une illumination générale a été annoncée samedi par proclamation. Pour éviter la possibilité de quelque désordre, quelques messieurs firent placarder lundi matin un avis au public de s'abstenir de toute apparence d'hostilité envers ceux qui ne pouvaient pas se réjouir en cette occasion. Durant toute la journée, une quantité innonbrable de pavillons flotta des fenêtres et des toits des maisons. Ils étaient de différentes façons et grandeurs, mais le plus grand nombre étaient tricolores. Des feux de joie furent allumés dans l'aprèsmidi au haut de la rue du roi et à Stockwell. La raultitude

qu'il y avait dans les rues était plus considérable qu'elle ne l'a jamais été depuis le jubilé. La maison de ville (town hall) offrait quatre transparens: "La Bretagne," "La Renommée;" "La Réforme, &c." Il y en avait dix, un à chacune des fenêtres de la maison de Mr. J. Lumsden; le portrait du roi, le portrait de lord Brougham, avec le motto : Pro rege, lege et grege; le portrait du lord Avocat, avec l'inscription : l'Avocat du peuple: le comte Grey, avec le motto: 1793, alter et idem, 1831." Lord John Russell, avec le motto: Succès à la purgation de Les fusées furent brillantes et contribuèrent Russell, &c. &c. à égayer la multitude. Il n'y eut ni rixe ni désordre quelconque. Le bourg de Carlton et Mile-End comprenant plus de 20,000

habitans, fat splendidement illuminé. La police n'y eut jamais

moins à faire.

Si notre illumination s'est faite sans désordre, il n'en a pas été ainsi à Edimbourg, à Dundec et à Ayr. Le plus grand mal a été commis par les habitans de "Bonnie Dundee," qui perdent leur franchise élective. Ils ont brulé le bureau de la police jusqu'aux fondations; ont maltraité les officiers de police, ont mis le feu à un vieux bâtiment qu'il y avuit dans le port, et commis d'autres outrages dont les détails ne nous sont pas encore parvenus, mais

qui sont, nous dit-on, d'une nature alarmante.

Illumination d'Edimbourg.-La ville a été illuminée lundi soir, en commémoration du triomphe du bill de la réforme. Les magistrats, voulant agir conséquemment, à ce que nous présumons, hésiterent d'abord à encourager la proposition; mais dans l'après-midi, ils affichèrent un placard, portant que comme un grand nombre des habitans étaient déterminés à illuminer, il serait désirable que l'illumination fût générale. Cet avis n'eut pas autant d'effet qu'il en aurait eu, s'il était venu plutôt; et partie à cause de ce retard de la part des magistrats, partie, parce que plusieurs personnes marquantes pensaient que la réjouissance était trop hâtive, on n'était pas nécessaire, plusieurs maisons dans les quartiers les plus opulents de la ville nouvelle ne furent point illuminées. Dans la ville vieille, où la population est plus dense et plus pauvre, presque toutes les fenêtres avaient le nombre requis de chandelles, et de plusieurs points la vue était vraiment pittoresque. De bonne heure dans la soinée, un grand nombre de jeunes gens des basses classes commencèrent à s'assembler en groupes, plusieurs armées de torches allumées, et se mirent à parcourir les rues de la ville neuve, sifflant et huant de toute leur force, et attaquant dans leur route toutes les fenêtres où ils ne voyaient point de lumières. Un grand nombre de maisons dans les plus belles rues de la ville souffrirent de lenr visite destructive. En plusieurs endroits, non seulement les vitres, mais les chassis même furent mis en pie-

38

ces. Ces ameutés étaient si avengles dans leur rage qu'ils brisèrent plusieurs fenêtres où il y avait des chandelles allumées.

Illumination de Dandce.—L'illumination a été générale. A Dundee, quoique les autorités ne vissent pas de bon œil qu'elle cût été ordonnée sans leur participation. Dans le cours de la soirée, il a été porté par les rues et brulé un nombre d'effigiés, entr'autres, celles du duc de Wellington, de Sir Robert Peel, du lord avocat, et de Mr. Perceval. Des bateaux, des barils de goudron, furent placés dans les rues et brulés. Plusieurs fenêtres, qui n'étaient pas illuminées, furent brisées. Il y cut une espèce de combat entre des gens la populace et les constables. À la fin, une trentaine des plus mutins furent appréhendés et conduits au bureau de la police. Il fut fait plusieurs tentatives pour délivrer les prisonniers, et ce ne fut que le lendemain à la pointe du jour, que les perturbateurs de la tranquillité publique se retirèrent.

Illumination de Greenock.-Hier au soir (28 Mars) la ville de Greenock a été illuminée en témoignage de l'approbation du plan de réforme des ministres. On avait avancé, dans le parlement et hors du parlement, que le peuple d'Ecosse était favorable a "quelque réforme," mais qu'il était opposé au présent plan des ministres. Cette assertion vient d'être contredite par près d'un quart de million d'âmes dans deux comtés seulement, ou par près de cent fois le nombre des électeurs de tous les comtés de l'Ecosse pris ensemble. Quoique l'intention d'illuminer n'ait été annoncée qu'hier matin, les preparatifs se firent dans toutes les rues bien longtems avant l'heure de l'illumination. Les édifices publics, les cafés, et un grand nombre de maisons particulières furent illuminés de la mauière la plus brillante. Parmi les transparens étaient le portrait de lord John Russel et celui de Joseph Hume, écuyer. Les corps de métiers avec leurs bannières et précédes de troupes de musiciens, passèrent processionnellement par toutes les rues et les places publiques. Les feux de joie et d'artifice, inséparables de ces réjouissances, n'ajoutèrent pas peu au brillant du spectacle, A l'exception de vitres cassées par quelques polissons, à l'ouest de la ville, au commencement de l'illumination, le tout s'est passe sans le moindre désordre.

Illumination de Paisley, &c.—Lundi soir, Paisley a été illumine d'une manière brillante, en conséquence de la seconde lecture du bill de réforme. Peu après la pointe du jour, il fut arboré des pavillons sur les hâtimens du comté et en divers endroits de la ville, et il fut fait d'autres préparatifs pour la célébration de cet heureux évenèment. Il y eut une grande exhibition de transparens, emblématiques, sentimentaux ou satiriques.

Peu après 8 heures, les bandes de musique de Levern et Paisley se mirent en marche, précédant un parti nombreux, portant des flambeunx, des armes à seu, des pavillons de dissentes sortes, parmi lesquels le tricolore figurait d'une manière remarquable, comme il avait figure parmi ceux qui avaient été deployés dans le cours de la journée. L'illumination commença à 8 heures et dura jusqu'à entre 10 et 11. La musiqué joua et les cloches sonnèrent jusqu'à 10 heures. Malgré la foule qui traversait les rues, et la déchage presque continuelle des pétards et des armes à seu, il n'est pas arrivé le moindré accident; il n'y a pas eu la moindre apparence de désordre, et pas un des habitans n'a cu à plaindre du plus petit dommage.

Les habitans de Johnstone ont illuminé aussitôt qu'ils ont eu reçu la nouvelle de la seconde lecture du bill. Ils se sout montrés si animés et si unanimes en cette occasion, que tous les préparatifs ont été faits dans une heure, et qu'il ne s'est pas trouvé dans leur ville une seule maison, une seule fenêtre, qui ne fût illuminée. Un grand feu de joie fut allumé sur la place publique au centre de la ville, et chacin s'empressa d'apporter de quoi l'alimenter, pour contribuer, comme ils disaient, à former le bucher funèbre des possesseurs et brocanteurs de bourgs pourris La nuit se passa dans le plus grand ordre et la plus parfaite harmonie.

Il y a eu aussi à Leith une illumination brillante et générale. Préparatifs de guerre, Ac.—A défaut de nouvelles plus récentes, les articles suivants peuvent avoir leur intérêt, et comme renseignemens, et comme indices et signes des événémens qui se

préparent.

Anyence, 13 mars.—La nouvelle des préparatifs de la France a engagé les habitans de notre ville à s'approvisionner pour longiemps en cas de siège. Les officiers autrichiens se préparent à faire partir leurs familles. Cependant depuis qu'on sait qu'une armée de 60,000 hommes, aux ordres de la confédération germanique, doit bientôt passer le Rhin et prendre position entre notre place et Laudau, la crainte d'un siège est de beaucoup diminuée. Le commandement des différentes divisions de cette armée sera donné par le sort, et déjà les états de la confédération qui ont droit d'y prendre part, ont nommé leurs officiers. Comme l'Allemagne ne peut agir sur l'offensive, il est probable qu'on formera un camp fortifié entre Mayence et Landau, pour couvrir la rive gauche du Rhin et la protéger contre une invasion.

Il est certain que les troupes prussiennes stationnées près du Rhin ont reçu ordre de se tenir prêtes à marcher au premier avis, et que les officiers ont déjà reçu l'indemnité de guerre qu'on appelle frais d'équippement pour entrer en campagne.

Vienne, 15 mars.—On dit qu'une armée de 90,000 hommes doit camper en Bohême, et un corps de 30,000 hommes sur les frontières du Tyrol et de l'Italie.

Des nouvelles de Madrid à la date du 17 mars, annonçaient l'arrivée du comte de Bourmont à Badajos, et son intention d'aller à Madrid pour concerter avec les ministres les mesures nécessaires à l'établissement de la régence au nom de Henri V, et pour préparer la réception de la Duchesse de Berry, du Duc de Bordeaux et de leur suite. Le capitaine-général signifia à M. de Bourmont qu'il ne pouvait lui permettre d'aller à Madrid, et même qu'au contraire il lui fallait retourner de suite en Portugal. En conséquence de cette déclaration, M. de Bourmont retourna à Elyas.

Berne (en Suisse,) 20 Mars.—On parle depuis quelque temps d'une note adressée par l'ambassadeur d'Autriche au directoire l'édéral, dans laquelle ce ministre témoigne du mécontentement de ce que la Suisse ne s'est occupée jusqu'ici à mettre en état de désense que la partie de ses frontières qui touche à l'Autriche et à l'Italie. Il lui a été répondu, dit-on, que la France s'étant empressée de reconnaître la neutralité helvétique, la Suisse n'avait aucun motif pour se tenir en garde contre une invasion du côté de l'ouest; que la frontière française de Bâle à Genève était complètement dégarnie de troupes, tandis que l'Autriche avait, sans raisons connues, établi depuis plusieurs mois une espèce de cordon sanitaire entre la Lombardie et la Suisse Italienne; que l'Autriche enfin s'était abstenue jusqu'à présent de répondre à la déclaration de neutratité de la diète, et s'était même expliquée, dans une occasion récente, au sujet de la politique intérieure de la Suisse, de manière à faire craindre qu'elle ne se réservat éventuellement à cet égard un prétendu droit d'intervention.

On assure que cet échange de notes a enfin donné lieu à une reconnaissance positive de la part de l'Antriche de la neutralité Suisse, et implicitement du droit réclamé par les Suisses, de modifier leur régime intérieur, sans consulter les gouvernemens étrangers. Si le fait est vrai, la confédération a lieu de se féliciter de l'attitude honorable qu'elle a su reprendre. Quels que soient les événemens, elle est assurée de conserver son indépendance, si elle continue à marcher sur la ligne qu'elle s'est tracée depuis trois mois.

Turin, 21 mars.—On emploie la plus grande activité au département de la guerre; une levée de 25,000 hommes sera complétée dans les premiers jours d'avril. Cette mesure à été proposée par le général Palucci au conseil que présidait la reine; elle à été adoptée. Le 17, la reine a été nommée régente.

Une lettre de Barcelonette (Hautes-Alpes) du 21 mars, annonce que le prince de Carignan était entre en Savoie à la tête de quatre brigades d'infanterie et de cavalerie. Il y a à Gènes et dans les environs 27,000 hommes, à Turin 25 000, et à Coni 3000. Les troupes sont toujours sur le qui-vive; lorsqu'une partie de la garnison d'une place fait l'exercice, l'autre partie reste sous les armes, tant les autorités redoutent une insurrection ou l'entrée des Français sur le territoire.

La Gazette d'Augsbourg nous apprend que M. de Saint-Aulaire, ambassadeur de France auprès du Pape, n'a pu suivre la route de Modène; le duc lui ayant envoyé l'ordre de ne point

traverser ses états.

Paris, 29 mars.—On parle encore de changemens dans le ministère, et l'on dit que M. de Broglie va remplacer le général Sébastiani. Le président du conseil a menacé de donner sa démission, si l'on ne destituait pas deux aides-de-camp du roi, qui ont signé l'acte de l'association patriotique.

Cinquante étudians ont quitté Paris le même jour pour aller

se join Ire aux Polonais.

On parle de la présentation d'un nouveau projet de loi pour appeler sous les drapeaux 280,000 hommes de garde nationale, pour le service de guerre, suivant l'article 6 de la loi du 22 mars.

Les journaux allemands annoncent que le célèbre Philhel-

lène, M. Eynard, vient d'offrir 50,000 francs aux Polonais.

Le rédacteur de la Gazette de Québec publiée par autorité, M. Fisher, annonce, dans son numéro du 5 Mai, qu'il a terminé sa carrière politique, et que la Gazette officielle ne contiendra plus que les proclamations, les annonces officielles et légales, et les avertissemens qu'on voudra y faire insérer.

Ce numéro contient la communication suivante :

"Monsieur.—Me promenant l'autre jour vis-à-vis de la colomne de Wolfe et Montcalm, et jouissant de la plus belle vue du monde, il me fut impossible de ne pas regretter l'absence de toute inscription sur ce monument. Les lignes suivantes m'ont frappé comme adaptées au sujet, quoique peut-être elles ne convinssent pas parfaitement comme inscription. Je vous les envoie pour être mises sous les yeux de vos lecteurs lettrés.

WOLFIO..... MONTCALMO....

Haud acies eadem, ast cadem fatalis arena;
Communis virtus atque perenne decus.
Victrix causa perem merilis et victa favorem
Vindicat, heroas nescia fama mori.

Nous avons reçu le premier numéro du journal intitulé J.E. CANADIEN, publié à Québec, par MM. E. PARENT et J. B. FRECHETTE. La feuille a une jolie apparence, est bien imprimée, et semble judicieusement remplie. Nous extrayons ce qui suit de "l'Adresse au Public Canadien."

"Notre mot d'ordre dans la campagne que nous ouvrons. nous le tirerons des cœurs de tous ceux pour qui l'amour du navs n'est nas un mot vide de sens; de ceux qui dans la vie jettent les yeux au-delà de leur existence individuelle, qui ont un sentiment national, cette belle vertu sans laquelle les sociétés ne seraient autre chose que des assemblages d'êtres isolés. incapables de ces grandes et nobles actions, qui font les grands neuples, et qui rendent les nations un spectacle digne de l'œil divin; ce mot, qui sera notre guide dans la carrière épineuse dans laquelle nous faisons le premier pas, sera "nos institutions, notre langue et nos lois!" Car c'est le sort du peuple Canadien d'avoir non seulement à conserver la liberté civile, mais aussi à lutter pour son existence comme peuple: c'est ainsi que l'hisi toire représente nos pères conduisant d'une main la charrue. et de l'autre repoussant les attaques des barbares indigênes. C'est par des efforts et une constance aussi héroiques que nos premiers ancêtres ont créé le nom Canadien. Ce nom que nos pères nous ont légué sans souillure; ce nom dont ils ont soutenu l'honneur sur le champ de bataille, et maintenu l'existence dans nos conseils contre les efforts constans d'une politique aveugle et intéressée, c'est à la génération croissante à le transmettre aussi beau qu'elle l'a recu. C'est la noble tâche de cette belle jeunesse qui à la voix du peuple, est venue dernièrement se ranger dans les rangs vénérables de nos anciens défenseurs. cux qui ont conduit jusqu'ici, au milieu des écueils, l'arche de la liberté Canadienne. Avec elle nous avons applaudi aux efforts, nous avons admiré les vertus et les talens de ces vétérans patriotes, et avec elle nous travaillerons à suivre leurs traces, et à compléter leur ouvrage."

L'hon. D. B. VIGER est parti lundi dernier pour New-York,

où il doit s'embarquer le 16 pour Liverpool.

M. Isidore Bedard, membre de la chambre d'assemblée pour le comté du Saguenay, se proposait de s'embarquer avec M. Viger. Ces messieurs doivent avoir pour compagnon de voyage le docteur Robert Nelson de cette ville. Ce monsieur se propose, dit-on, de visiter les principaux établissemens de chirurgie, et de faire la connaissance personnelle des chirurgiens les plus renommés de l'Europe. Le docteur Nelson avait reçu, quelques jours avant son départ, un diplôme lui

conférant le degré honoraire de docteur en médecine, du collège de Dartmouth, un des plus renommés des Etats-Unis.

M. le Juge Uniacke et sa Dame sont arrivés en cette ville d'Halifax, samedi dernier.

M. Ronald M'Donald est arrivé dimanche dernier des Etats Unis, après une année d'absence et d'études pour se qualifier comme instituteur des sourds-muets. Il est parti pour Québec landi soir. Nous avons eu l'avantage de voir ce monsieur et de converser avec lui sur l'enseignement qu'il s'est mis en état d'entreprendre. D'après les calculs faits dans d'autres pays, il pense que le Canada doit renfermer plusieurs centaines de ces êtres malheureux, auxquels la nature a refusé l'usage de l'ouie et de la parole. Il se propose de faire tout ce qui dépendra de lui pour que l'enseignement se commence prochainement; mais il ne peut dire encore si ce sera à Québec où à Montréal, quoique cette dernière ville lui paraisse préférable, comme étant plus centrale, eu égard à la population.

Modeste Malilot, ou Maillot, le Géant Canadien, de St. Jean d'Eschaillon, est arrivé à New-York dernièrement. Un des journaux de cette ville dit de lui:

"Cet homme énorme est âgé de 65 ans: il est extrêmement fort. Il est haut de 6 pieds et 4½ pouces; mesure 7 pieds autour de son corps, et 3 pieds et 4½ pouces autour du gras de

sa jambe. Sa chaire est dure et ferme."

Un contraste frappant, ce serait de voir à côté l'un de l'autre le Géant Canadien et l'Homme Squelette, qui s'exhibe, ou qui s'est exhibé ces jours passés dans cette ville; et ces deux hommes extraordinaires ne feraient peut-être pas mal de voyager de compagnie, s'ils ont intention de voyager encore, et de se faire voir pour de l'argent.

District de Québec-Rapport d'Agriculture-avril 1831.

L'hiver a été plus tardif qu'à l'ordinaire, et les froids n'ont pas été considérables. Le dégel accompagné de fortes pluies dans le mois de mars fit disparaître presque toute la neige, et laissa la terre découverte en plusieurs endroits. Cependant le froid se fit sentir en avril, et ce fut seulement vers la dernière semaine de ce mois que l'on commença les semailles.

On avait beaucoup labouré l'automne dernier, et la terre avait été très bien préparée à recevoir la semence; le jeune trèfle et le mil semés le printemps dernier sur une terre à blés en bon ordre, ensemencée et hersée, ont bien soutenu l'hiver, et promettent une récolte abondante de foin cette année.

Les pâturages et les prairies naturelles ne sont pas aussi

avancés, et ont souffert du froid en quelques endroits.

Les arbres fruitiers ont très peu souffert du froid, et sont en

général bien garnis de boutons de fleurs.

Les semailles commenceront généralement dans la première semaine de mai, et quoique ce soit un peu plus tard que l'année dernière, cependant si le temps devient favorable, on peut s'attendre à de bonnes moissons.

Chenilles .- Tous ceux qui possèdent ou qui louent des vergers, doivent counaître l'histoire naturelle de la chenille à pommier, ou grosse chenille, que quelques uns croient être du genre du vers à soie, et ceux qui n'en possèdent ni n'en cultivent, ne se soucient guère probablement de connaître cette histoire. Nous dirons donc seulement que ces chenilles éclosent vers le commencement de Mai, au temps de la feuillaison, se nourrissent des feuilles du pommier pendant environ quarante jours et laissent cet arbre, lorsqu'elles sont en nombre considérable aussi sec qu'il l'est après l'entière chûte des feuilles, au cœur de l'hiver. Les œuss que sont les papillons qui en proviennent sont déposés sur les rameaux des arbres, en forme de bagues Chacune de ces bagues contient de 280 à 340 œufs. Ceux qui sont soigneux de leurs intérêts ne manquent pas de visiter leurs pommiers dès le mois de Mars et de continuer cette visite jusqu'à la fin d'Avril, pour détruire toutes les bagues qu'ils peuvent appercevoir; ce qui coute beaucoup moins que de laisser éclore les insectes, pour essayer de les détruire ensuite essai qui ne réussit qu'à demi, lorsqu'ils sont en trop grand nombre; et il faut remarquer qu'un verger rongé par les chenilles une année, ne rapporte pas l'année suivante.

Si le froid accompagné de neige qu'il a fait dernièrement, n'a pas détruit les œufs, ou les chenilles nouvellement écloses, il y en aura cette année une quantité prodigieuse, d'après le calcul suivant, que nous a communiqué notre ami, Mr. le Dr. Lusignan. Dans son verger (de quatre à cinq arpens en superficie) il n'a pas oté ou fait oter moins de 7½ gallons de bagues. Or il a trouvé qu'un verre à vin, ou misérable, en contenait 125; qu'une mesure de demiard en contenait par conséquent 500; une pinte 2000, et un gallon 8000. Ce dernier nombre multiplié par 7½ donne 60,000. En prenant 310 œuss par bague pour terme moyen, on aura, en multipliant ce nombre par 60,000, 18,000,000; nombre des chenilles, dont le Dr. L. a empêché la naissance, et conséquemment les ravages.

Décédée.—A Québec, le 9 du courant, l'ame Sophie Guenour, épouse de N. J. Duchesnay, éer. Seigneur de Beauport.

DECEMMENT PUBLIE, et maintenant à vendre chez l'Auteur, et à la Librairie de MM. E. R. FABRE & Cic. un volume de Poens. Canadiennes, ayant pour titre:

ÉPITRES, SATIRES, CHANSONS, &c. par.M. Bibaud.
Table des Matieres.

Préface.—Epitre Enfantine.—Satire I, contre l'Avarice.—Satire III, contre l'Envie.—Satire III, contre la Paresse.—Satire IV, contre l'Ignorance.—Epitre I, Est mobus in rebus.—Epitre II, Decipinur specie réci;—Les Délices de l'Union.—Le Bill de l'Union.—Les Orateurs Canadiens,—Le Vin d'Espagne.—Couplets.—Le Pouvoir des Yeux.—Les Peines de l'amour.—Le Héros Canadien.—Les Mœurs Acadiennes (Ode ou Chanson, sur l'air : J'ai vu mes, tristes journées.)—Les Savans de la Grèce.—Les Grands Chefs.—Dithyrambe sur la mort de Wolfe et de Montcalm.—Le Jour de l'An.—Les Souhaits.—L'Union.—La Perspective.—Les Nouveau Souhaits.—L'Hiver du Canada.—Epitaphe de l'An 1826.—La Gazette.—Le Beau Sexe (Sur l'air, Aussitot que la lumière; Que j'aime à voir la hirondelles, &c.)—Les Itimes en EC.—Le Temps.—Epitaphe du Canadien.—Vers.—La Lotterie.—Enigmes.—Epitalame.—Epigrammes.—Epitaphe générale:—Bons-mots.—Vers Latins.

TOTAL PENSION.—Deux ou trois Messieurs qui désireraient de prendre pension chez une famille respectable, et dans une parlie centrale, salubre et tranquille de cette ville, pourraient trouver ce qui leur convient, en s'adressant au propriétaire de ce journal.

14 Mai 1821.

Messieurs les abonnés, particulièrement ceux qui, n'ont encore ma donné depuis qu'ils reçoivent, ou qui doivent plus d'un sémestre, su priés de vouloir bien payer, au moins à compte, le plutôt possible.

A Messes les Instituteurs, Marchands, Commis et autres.

E Soussigné a vendre, L'ARITHMETIQUE, proprement et solument relies et dem: rel: Aussi, la Geographie en Miniature, la Voyage de Franchere, &c. &c. — M. BIBAUD.

N. B. On recevra pour être insérés sur la couverture des Avertissemes ayant rapport aux Sciences, aux Arts, à l'Enseignement, et à la Libraire

E Soussigné a l'honneur de prévenir qu'il continue d'enseignerle d'Grammaire Française, la Grammaire Latine, la Géographie, L'hrithmétique, la Géomètrie, &c., à sa demeure, Rue St. Charles Marche Neus.

M. BIBAUD.

Il traduit aussi de l'Anglais en Français, Pamphiets Requetes, Avertissemens, &c.

TNE personne d'un âge mûr, ci qui a acquis de l'expérience dans les affaires et le commerce, désirerait trouver de l'emploi, comme Commis, ou Conducteur de travaux publics.—S'adresser à l'Éditeur.

Montréal, 24 Septembre 1830.